

Laïcité et faits religieux



Laïcité, valeur ou principe?

La laïcité comprise comme une **valeur** :

« L'École transmet les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations. » in <https://eduscol.education.fr/cid46702/les-valeurs-republique.html>

... ou comme un **principe juridique et politique** reposant sur « une façon de concevoir et d'organiser la coexistence des libertés, plus particulièrement les libertés d'opinion, de conscience, de croyance (Kintzler, 2014) ».

La laïcité ne serait pas en soi une valeur mais servirait des valeurs.

La laïcité dans les textes fondamentaux de la République française

- **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, art. 10:**

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »
- **Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.**

Art. 1: La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2: La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. [...]

La laïcité dans les textes

Sans oublier des textes antérieurs et postérieurs à 1905, dont:

- Les lois de la fin du XIX^e s. (Loi Ferry de 1882 –instruction laïque, loi Goblet de 1886 –laïcisation du personnel enseignant dans l'école publique, loi de 1881 sur la neutralité des cimetières, etc.)
- Loi du 15 mars 2004 sur le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.
- Loi du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public (loi traitant indirectement des tenues vestimentaires religieuses)

Sécularisation et laïcisation

- Sécularisation:

Processus social et progressif qui voit la perte d'influence des religions dans une société (processus potentiellement réversible).

- Laïcisation:

« Mise à distance **institutionnelle** de la religion dans la régulation globale de la société. » (Milot, 2002)

Nb: Un état peut être laïque et non sécularisé (ex: la Turquie, laïque constitutionnellement) ou sécularisé mais non laïque (ex: le Danemark).

Loi de 1905 : Séparation
de la **sphère publique** (Etat,
collectivités territoriales, etc.)
et
de l'**espace civil** ou social (espaces
publics, cadre familial, entreprises,
etc.)



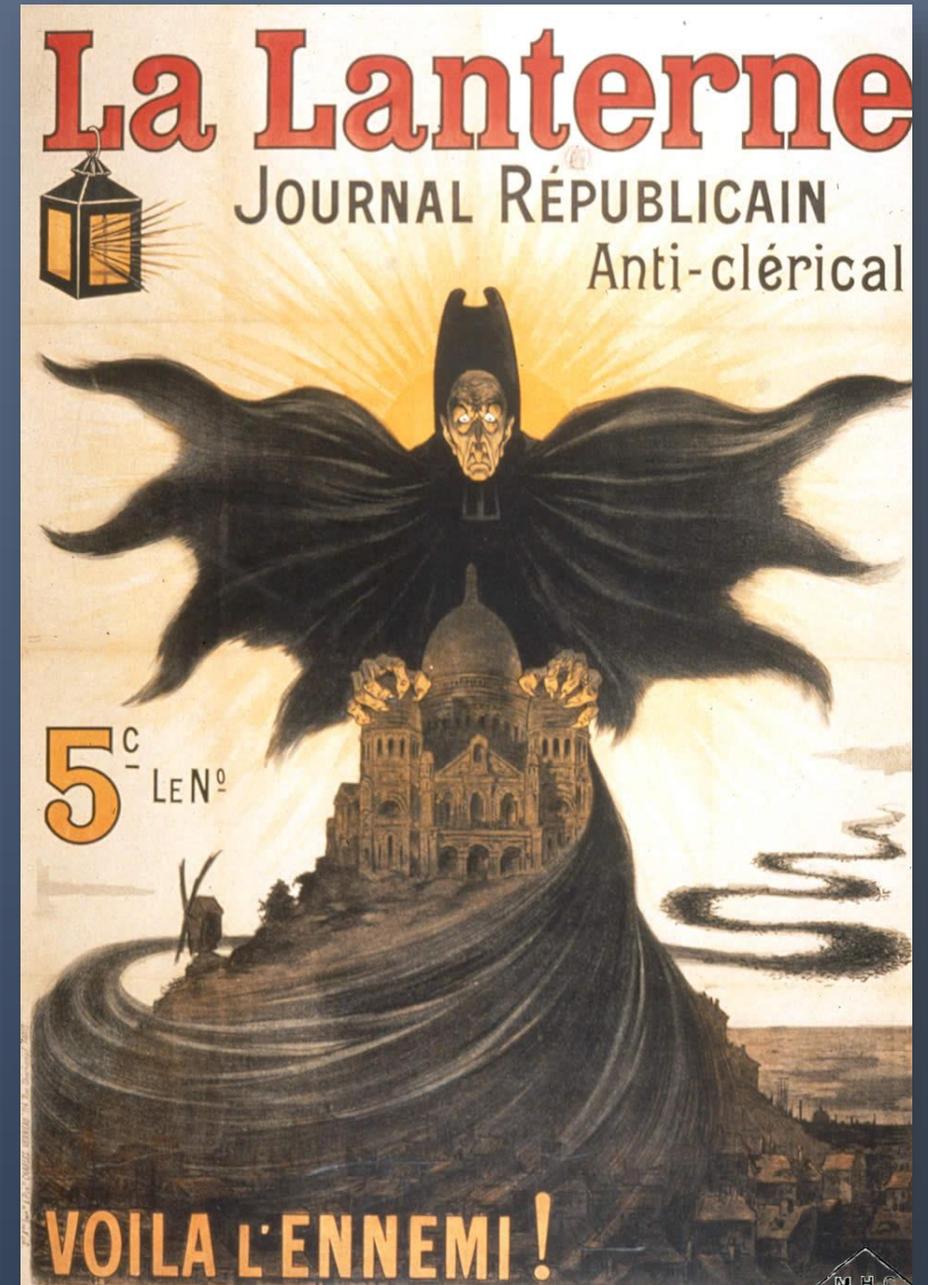
La laïcité prône:

- L'athéisme?

L'Etat laïque est **incompétent** en matière de doctrine religieuse. Il ne peut se prononcer sur le bien fondé des énoncés métaphysiques.

- L'anticléricalisme?

Bien que les historiens puissent parler d'un anticléricalisme d'état (1899-1904), la loi de 1905 vient précisément mettre un terme à ce militantisme anticlérical (Baubérot, 2007).



La laïcité et ses régimes des cultes en France

- **Régime général**

Loi du 9 décembre 1905

- **Régime concordataire**

Depuis 1801 en Alsace et Moselle. L'Etat intervient dans l'organisation et le fonctionnement de 4 cultes reconnus (catholique, luthérien, réformé, israélite)

- **Régimes d'outre-mer**

Financement public des cultes, exceptés pour la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

•• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

•• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



L'école et la laïcité

Charte de la laïcité
Septembre 2013

Exemples d'application du principe de laïcité dans les établissements scolaires

En conformité avec le 1^{er} article de la loi de 1905 garantissant le libre exercice des cultes:

- **Les aumôneries dans les internats publics:** « S'agissant des établissements pourvus d'un internat, l'institution du service d'aumônerie est de droit sur demande des familles. Dans ce cas, l'instruction religieuse est donnée dans l'enceinte de l'établissement (articles R. 141-2 et R. 141-3 du Code de l'éducation). »
- **Dérogation pour les fêtes religieuses:** « Les élèves sont soumis à l'obligation d'assiduité prévue à l'article L. 511-1 du Code de l'éducation ». Toutefois, « « Des autorisations d'absence doivent pouvoir être accordées aux élèves pour les grandes fêtes religieuses qui ne coïncident pas avec un jour de congé et dont les dates sont rappelées chaque année par une instruction. » (circulaire du 18 mai 2004) »

Source: *La Laïcité à l'école. Vademecum. 2020*

Un exemple de gestion pragmatique de la laïcité en milieu scolaire: les repas différenciés

« (...) les collectivités territoriales peuvent librement mettre en place des repas différenciés dans les établissements scolaires dont elles ont la charge pour prendre en compte les prescriptions alimentaires de quelque nature qu'elles soient. »

Toutefois:

« Cette disposition ne doit pas conduire à des regroupements d'élèves, par exemple par tables distinctes dans un réfectoire, selon les pratiques alimentaires. Elle ne doit pas non plus être l'occasion d'attribuer d'autorité telle ou telle pratique à quelque élève que ce soit. Il faut, en outre, veiller à ce que ces différenciations ne soient pas l'occasion de pressions entre les élèves. »

Source: *La Laïcité à l'école. Vademecum. 2020*

Enseignement des faits religieux

Le « fait religieux »

« En réfléchissant à la place de ces questions dans l'enseignement, Régis Debray privilégie l'expression « fait religieux » avouant avoir fait ce choix pour des raisons de « bonne diplomatie. L'expression a de l'emploi parce qu'elle est commode, et d'une neutralité peu compromettante ». »

Martin, Philippe. (2013). « Des mots pour la « religion » ou le « religieux » ? » *Histoire, monde et cultures religieuses*.

Le fait religieux et la savonnette

(ou la difficulté de saisir ce qu'est un « fait religieux »)

Jeanne Favret-Saada, anthropologue: « La notion de 'fait religieux' est à peu près aussi facile à saisir qu'une savonnette dans un hammam [...]. » *APRAS* n°32

Philippe Borgeaud, historien des religions: « Qu'est-ce qu'un « fait religieux » ? Je dois dire, en tant qu'historien des religions, formé dans cette discipline et confronté à cette question depuis quarante ans, que le « fait religieux », contrairement à ce qu'affirme Régis Debray, qui n'est pas historien des religions, est loin d'être évident. On y met ce qu'on veut. » *Le Cartable de Clio* n°5, 2005, p. 133

Faits religieux?

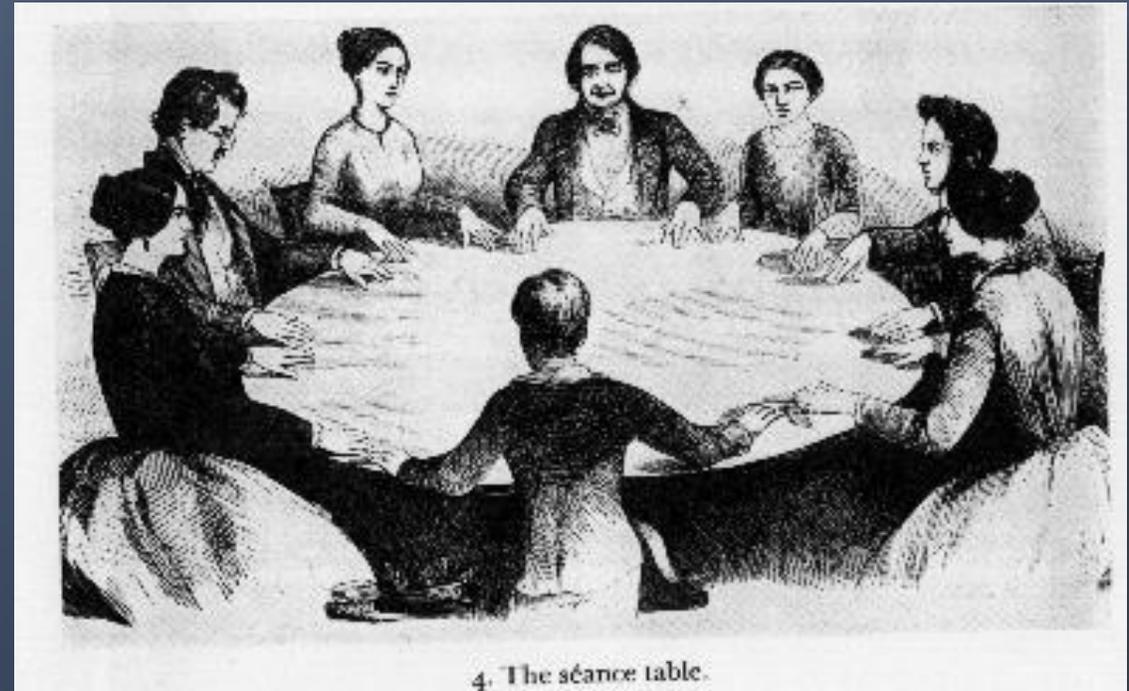
Trois critères selon R. Debray « pour accéder à une incontestable factualité : le volume, la longue durée, l'existence d'empreintes. » (Debray 2002)

Exit « les expériences ésotériques, les sortilèges du paranormal, les méditations transcendantales, les thérapies de l'âme et du corps individuel ; le Temple solaire et le suicide collectif de Guyana non plus (*idem*). »



Fête de l'Ane, au Moyen Age en France.

« Fait religieux » ou avant tout pratique politique et sociale en réaction au pouvoir du clergé?



Séance de table tournante au mil. du XIX^e s.

Non un « fait religieux » malgré son empreinte durable dans notre société – rapport à la mort et au deuil, productions culturelles, psychothérapie?

La « religion »: un concept christianocentré

« Une religion est un système solidaire de croyances et de Pratiques relatives à des choses sacrées, c'est-à-dire séparées, interdites, croyances et pratiques qui unissent en une même communauté morale, appelée Église, tous ceux qui y adhèrent. »

E. Durkheim, *Formes élémentaires de la vie religieuse*, 1912.

Définition qui exerce encore à l'heure actuelle une forte influence sur les sociologues des religions notamment.

Des définitions contemporaines

Danièle Hervieu-Léger sociologue des religions:

la religion est « un mode spécifique du **croire** reposant sur une **lignée croyante**, qui véhicule des symboles et des rites selon une référence légitimatrice à une mémoire autorisée, traditionnelle : “**comme nos pères ont cru, nous croyons** “ » in *La Religion pour mémoire*, Paris: Cerf, 1993.

Jean-Paul Willaime sociologue des religions:

La religion comme « une communication symbolique par rites et croyances se rapportant à un **charisme fondateur** générant une filiation. » in *Sociologie des religions*, Paris: Puf, 2017.

Jean Delumeau, historien:

La religion (du latin **religare**, « relier ») est le lien qui **relie l'homme au sacré** et qui l'empêche de **se sentir perdu au milieu du monde** qu'il ne dominera jamais totalement.» in *Le Fait religieux*, Paris: Fayard, 1996.

Religion: une définition non consensuelle

« Toutes les idées et tous les sentiments sont religieux qui se rapportent à une existence idéale » (W. Wundt).

« C'est pourqu... nous pouvons conclure que dans toutes les nations les premières idées de la religion naquirent non d'une contemplation des œuvres de la nature, mais d'une préoccupation concernant les événements de la vie et les espoirs et les craintes incessantes qui meuvent l'esprit humain » (D. Hume, 1757).

« Un ensemble de scrupules qui font obstacle au libre exercice de nos facultés » (S. Reinach, 1909).

« La religion est (considérée subjectivement) le fait de reconnaître dans tous nos devoirs un commandement divin » (E. Kant, 1793).

« La misère religieuse est, d'une part, l'expression de la misère réelle, et, d'autre part, la protestation contre la misère réelle. La religion est le soupir de la créature accablée par le

l'âme d'un monde sans cœur, de même qu'elle est d'une époque sans esprit. C'est l'opium du peuple. Le bonheur du peuple exige que la religion soit supprimant que bonheur illusoire du peuple » (K. Marx,

« L'essence de la religion consiste dans le sentiment d'une absolue dépendance » (F. D. E. Sch

« La religion (du latin *religare*, "relier") est le lien qui relie l'homme au sacré et qui l'empêche de se sentir perdu au milieu d'un monde qu'il ne dominera jamais totalement. Il faut donc souhaiter que la crise d'agnosticisme par laquelle passe actuellement la civilisation occidentale débouche bientôt sur un authentique renouveau religieux qui nous arrachera à notre solitude » (J. Delumeau, 1993).

« La religion est la détermination d'un sentiment d'un lien unissant l'homme au sacré, le religieux dont il reconnaît la domination sur le monde et sur lui-même et auquel il aime à se sentir uni » (A. Réville, 1881).

(La religion est) « la réponse saine et normale de l'esprit humain à tout ce que nous savons de la loi cosmique, c'est-à-dire aux phénomènes connus de l'univers considéré un tout intelligible [...] » (F. W. H. Myers).

« Les hommes attendent des diverses religions la réponse aux énigmes cachées de la condition humaine qui, hier comme aujourd'hui, troublent profondément le cœur humain » (déclaration *Nostra aetate* de Vatican II).

La religion) comporte deux aspects : tout d'abord un sentiment aisé à définir, bien que non exactement circonscrit, et en second lieu un ensemble d'actes, de coutumes, de croyances et de concepts associés à ce sentiment. La croyance la plus étroitement liée à ce sentiment particulier est celle qui

existence d'esprits extérieurs à l'homme, conçus sans que lui et régissant toutes les phases de (1941).

Trois éléments récurrents dans la définition de « religion »:

- **Croyances:** Existence supposée de deux mondes ou ordres de réalité (empirique/supra-empirique, humains/non-humains, naturel/surnaturel)
- **Pratiques:** Communication entre ces mondes par des moyens symboliques (prières, sacrifices, etc.)
- **Structures:** Existence de formes de communalisation (églises, sectes, etc.)

Lambert, Yves. (1991). « La « Tour de Babel » des définitions de la religion ». *Social Compass* 38.

Critiques du concept de religion

« La religion est uniquement une création d'universitaires. Elle est imaginée sur la base de comparaisons et de généralisations par les chercheurs pour les besoins de leurs études. »

Smith, Jonathan Z. (2014). « Religion, Religions, Religieux ». *Magie de la comparaison*. Genève: Labor et Fides.

« La spécificité irréductible du religieux et son universalité si souvent proclamées ne sont-elles peut-être rien d'autre qu'un noyau vide autour duquel l'Occident aurait enroulé ses discours sur la religion, sur sa religion. »

Dubuisson, Daniel. (1998). *L'Occident et la Religion*. Paris: ed. Complexe.

Exemple de deux catégories opératoires dans l'enseignement des faits religieux

Mythe : Récit fondateur se situant dans une période méta-historique. Il a pour but de fonder et garantir la réalité du monde. Mais il n'est pas *obligatoirement* immuable et peut se transformer en fonction des circonstances historiques.

Rite : Le rite se définit comme « un ensemble d'actes répétitifs et codifiés, souvent solennels, d'ordre verbal ou gestuel, à forte charge symbolique, fondés sur la croyance en la force agissante de puissances supérieures avec lesquelles l'homme tente de communiquer en vue d'obtenir un effet espéré (Rivière, 2003) ». Le rite possède à la fois une fonction psychologique et sociale. Il a pour but d'intervenir sur la réalité en la transformant.

Posture laïque et enseignement des faits religieux

Devoir de l'enseignant:

neutralité religieuse, politique et commerciale (Code de l'éducation)

Principes méthodologiques

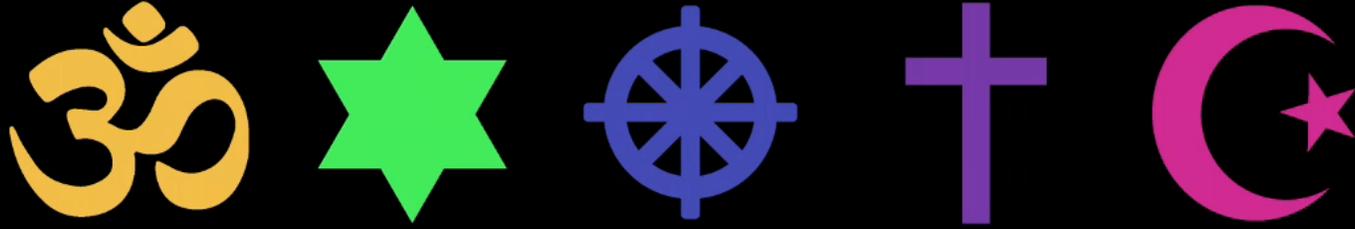
- **Neutralité axiologique** : Attitude consistant à ne pas émettre de jugement de valeur sur son objet d'étude.
- **Agnosticisme méthodologique** : Attitude consistant à étudier les phénomènes « religieux » comme des productions humaines, sans se prononcer sur la validité des énoncés métaphysiques.
- Distinction **émique** (discours de l'acteur)/**étique** (discours du chercheur)

Hiérarchisation des régimes discursifs (émique et étique)

CANOPÉ

Extrait de la collection documentaire écrite et réalisée
par Cécile Déroudille

EN PLUSIEURS FOI(S)



HINDOUISME JUDAÏSME BOUDDHISME CHRISTIANISME ISLAM

Enseignement des faits religieux et manuels scolaires

Difficultés parfois présentes:

- Primauté de l'émique sur l'étique (ex: le discours biblique face au discours historique)
- Décontextualisation rendant difficile la compréhension historique d'un phénomène
- Absence de comparaison contrastive

Je découvre

SOCLE Compétences

- Domaine 3 : je connais les religions.
- Domaine 1 : je sais argumenter à l'écrit et à l'oral.

La Bible, un récit sacré

Question clé Que racontent les grands récits de la Bible sur les croyances des Hébreux ?

I Les Livres de la Bible hébraïque

I La Torah – 5 livres

- **La Genèse** « Au commencement » Elle retrace les débuts de l'histoire de l'humanité, puis évoque l'alliance de Dieu avec le peuple qu'il s'est choisi : Abraham et ses descendants.
- **L'exode** Il raconte la réduction en esclavage, en Égypte, des descendants d'Abraham, et leur délivrance par Moïse qui les ramène vers la Terre promise, Canaan.
- **Le Lévitique, Les Nombres, Le Deutéronome** Ils présentent les lois, établies par Moïse, qui organisent la religion et la vie des Hébreux.

INFOS

La Bible hébraïque est un ensemble de **24 livres** écrits entre les VIII^e et II^e siècles avant J.-C. **Les Hébreux y racontent leur histoire**, que peu de traces archéologiques peuvent confirmer.

II Les prophètes – 8 livres

Ils sont les messagers de Dieu et parlent en son nom. Ils racontent l'histoire des Hébreux après leur installation en Canaan.

III Les écrits – 11 livres

Ils sont des textes religieux, poétiques, de sagesse.

2 La création du monde

Lorsque Dieu commença la création du ciel et de la terre, la terre était déserte et vide, et la ténacité à la surface de l'abîme ; le souffle de Dieu planait à la surface des eaux.

Et Dieu dit : « Que la lumière soit ! » et la lumière fut. Dieu vit que la lumière était bonne. Dieu appela la lumière « jour » et la ténacité, il l'appela « nuit ». Il y eut un soir, il y eut un matin : premier jour.

Le deuxième jour, Dieu crée le ciel ; puis la terre, la mer et la végétation le troisième jour ; le quatrième jour, il crée le soleil, la lune et les étoiles ; et le cinquième jour, les animaux.

Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il soumette les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux, toute la terre et toutes les petites bêtes qui remuent sur la terre ! »

Dieu créa l'homme à son image, mâle et femelle, il les créa le sixième jour. Dieu bénit le septième jour et le consacra au repos, car il avait terminé de créer le monde.

■ D'après la Bible, Genèse, 1.

3 Les Hébreux, peuple élu d'un dieu unique : Yahvé

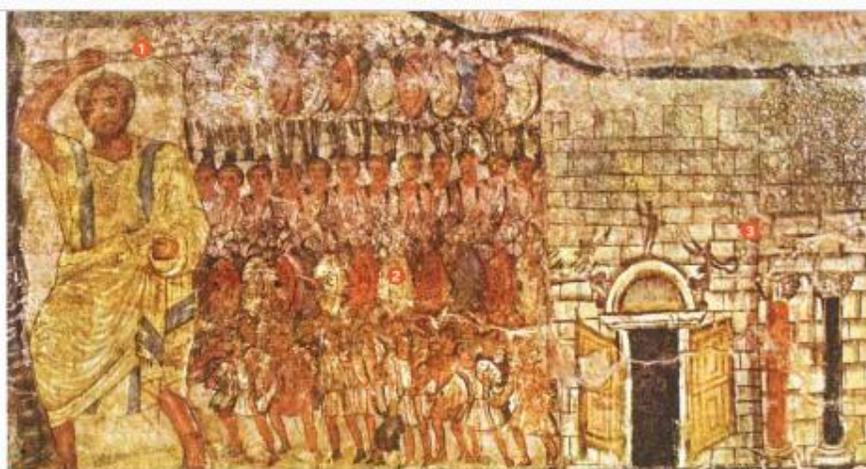
Yahvé dit à Abraham : « Pars de ton pays¹, de ta famille et de la maison de ton père vers le pays que je te ferai voir. Je ferai de toi une grande nation et je te bénirai.

Abraham part s'installer en Canaan avec sa famille.

Yahvé parla avec Abraham et lui dit : « Pour moi, voici mon alliance avec toi : des rois sortiront de toi. J'établirai mon alliance entre moi, toi et après toi les générations qui descendront de toi ; cette alliance perpétuelle fera de moi ton Dieu et Celui de ta descendance après toi. Je donnerai à toi et à ta descendance le pays que j'ai choisi, tout le pays de Canaan. »

■ D'après la Bible, Genèse, 12 et 17.

1. Selon la Bible, Abraham était le chef d'une tribu nomade vivant à Ur, en Mésopotamie.



4 Moïse et la fuite des Hébreux hors d'Égypte

D'après la Bible, les Hébreux se seraient installés en Égypte. Ceux-ci étant devenus esclaves du pharaon, Yahvé aurait demandé à Moïse de ramener les Hébreux au pays de Canaan, la « Terre promise ».

Fresque décorant la synagogue de Doura-Europos (actuelle Syrie, II^e siècle après J.-C.)

- 1 Moïse.
- 2 Le peuple hébreu.
- 3 La ville de Pharaon.

5 Salomon, roi d'Israël

Le roi Salomon était roi sur tout Israël. Les Hébreux étaient nombreux.

Ils avaient à manger et à boire, et ils étaient heureux. Ils vivaient en paix avec tous les pays qui les environnaient. Les Hébreux demeuraient en sécurité, chacun sous sa vigne et sous son figuier. [...] Dieu donna à Salomon sagesse et intelligence. Son nom était connu de toutes les nations alentour. [...] Salomon dit : « À présent qu'il n'y a plus ni adversaire ni menace de malheur, j'ai l'intention de bâtir une Maison pour mon Dieu, conformément à ce que le Seigneur avait dit à David mon père ». Salomon bâtit le Temple en sept ans.



■ D'après la Bible, Premier Livre des Rois, 4 et 5.

1. Un des deux royaumes des Hébreux.

Activités

Question clé Que racontent les grands récits de la Bible sur les croyances des Hébreux ?

ITINÉRAIRE 1

Je prélève des informations dans les documents

- 1 **Doc 2.** Selon la Bible, qu'aurait créé le dieu des Hébreux ? En combien de temps ?
- 2 **Doc 3.** Selon la Bible, en quoi consiste l'alliance entre Dieu et Abraham ?
- 3 **Doc 1, 4 et 5.** Qui est Moïse ? Qui est Salomon ? Quel lien ont-ils avec leur dieu ?

J'argumente à l'écrit

- 4 À l'aide des questions 1 à 3, réponds en quelques phrases à la question clé.

OU

ITINÉRAIRE 2

Je m'exprime à l'oral

En petits groupes, préparez un exposé oral sur Abraham, Moïse ou Salomon.

MÉTHODE

Pour vous aider, recopiez et complétez le tableau pour le personnage choisi.

Sa vie d'après la Bible (dates, fonctions)	
Un épisode célèbre (titre, description)	
Une illustration (titre, date, description)	

Je découvre

SOCLE Compétences
 • Domaine 5 : j'ordonne des faits les uns par rapport aux autres.
 • Domaine 1 : je m'exprime à l'écrit.

Sur les traces de l'histoire des Hébreux

Question clé Les recherches des historiens confirment-elles l'histoire des Hébreux racontée par la Bible ?

1 Sur les traces du roi David (vers - 1000)



Stèle de Mesha (vers 830 avant J.-C.).



Deuxième roi du royaume d'Israël, il agrandit son territoire et fit de Jérusalem la capitale. Son existence est mentionnée sur cette stèle, découverte en Jordanie au XIX^e siècle, qui évoque la « Maison de David » pour désigner le royaume de Juda.



2 Les Assyriens détruisent le royaume d'Israël (701 avant J.-C.)

La bataille de Lakish, citadelle proche de Jérusalem, est mentionnée dans les archives du roi assyrien Salmanasar III. Frise du palais de Ninive, capitale du roi mésopotamien VIII^e siècle avant J.-C., British Museum, Londres.

- 1 Remparts de Lakish.
- 2 Archers hébreux.
- 3 Torches enflammées.
- 4 Archers assyriens.
- 5 Hébreux vaincus partant en exil.

3 Sur les traces du roi Josias (vers - 639-609 avant J.-C.)

Le roi monta au Temple de Yahvé à Jérusalem avec tout le peuple. Debout sur l'estrade, il rappela l'alliance qui oblige à suivre le Seigneur, ses commandements, ses lois. Tout le peuple s'engagea dans l'alliance.

Le roi ordonna de retirer du Temple tous les objets de culte qu'on avait fait pour Baal¹ et pour tous les dieux étrangers, le soleil, la lune, le zodiaque. On les brûla hors de Jérusalem. Il immola sur les autels tous les prêtres de ces lieux. Il détruisit tous les autels hors de Jérusalem.

¹ D'après la Bible, 2 Rois, 23.

1. Un des dieux vénérés au Moyen-Orient.

L'existence du roi Josias est attestée depuis 2002 par les recherches d'archéologues. Ils ont montré que Josias a entrepris une réforme religieuse pour unifier le royaume, car les Hébreux avaient abandonné le judaïsme pour les religions polythéistes de leurs voisins.



4 L'exil à Babylone (587 avant J.-C.)

À la suite de la prise de Jérusalem par les Babyloniens en 587 avant J.-C., le Temple est détruit et les élites sont déportées.

Nabuchodonosor, roi de Babylone, entra dans Jérusalem. Il emporta tous les objets et les trésors du Temple et de la maison du roi. Ses soldats incendièrent le Temple, ils démolirent les remparts de Jérusalem, ils mirent le feu à tous les palais. Puis il déporta à Babylone ceux que l'épée avait épargnés pour qu'ils deviennent des esclaves jusqu'à l'avènement de la royauté des Perses¹.

¹ D'après la Bible, Chroniques, 36.

1. Les Perses font la conquête du royaume de Babylone en 539 avant J.-C.



5 La prise de Jérusalem par les Romains (70 après J.-C.)

Bas-relief de l'arc de triomphe de Titus, à Rome, qui commémore la victoire de l'empereur sur les Juifs.

- 1 Le temple.
- 2 Soldats romains couronnés de lauriers.
- 3 Trompettes, table et chandelier du Temple.

Activités

Question clé Les recherches des historiens confirment-elles l'histoire des Hébreux racontée par la Bible ?

ITINÉRAIRE 1

Je comprends les documents

- 1 **Doc 2, 4 et 5.** Quels empires ont détruit les royaumes hébreux ? Que sont devenus les Juifs ?
- 2 **Doc 1 et 3.** Qui sont David et Josias ? Comment leur existence est-elle prouvée ?
- 3 **Doc 3.** Pourquoi le roi Josias est-il important dans l'histoire du peuple hébreu ?

Je construis une carte mentale

- 4 À l'aide des questions, élabore une carte mentale pour répondre à la question clé.

OU

ITINÉRAIRE 2

J'argumente à l'écrit

À l'aide des documents, rédige un paragraphe qui réponde à la question clé.

MÉTHODE

Pour préparer la rédaction de ton paragraphe, recopie et complète ce tableau dans lequel tu apportes des preuves de l'histoire des Hébreux.

	Quel(s) document(s) te renseigne(nt) ?	Que t'apprend chaque document ?
Les Hébreux ont-ils existé ?		
Ont-ils été vaincus par leurs puissants voisins ?		
Quelle est leur religion ?		

La Bible et l'historien

Si la Bible n'est pas un livre d'histoire, l'historien interroge les récits bibliques. En s'appuyant sur d'autres textes et des vestiges archéologiques, il parvient à distinguer histoire et récits légendaires, et à dater les événements historiques.

Comment distinguer légende et histoire ?



1 Le passage de la mer Rouge

Les Hébreux se sont installés en Égypte. Yahvé demande à Moïse de les ramener vers la terre de Canaan (la Palestine).

a. « On annonça à Pharaon que les Hébreux avaient fui. Il fit atteler son char et prit six cent des meilleurs chars, montés par des officiers. À l'approche de Pharaon, les Hébreux furent saisis d'une grande peur. Yahvé dit à Moïse : "Lève ton bâton, étends ta main sur la mer et fends-la." Moïse étendit sa main sur la mer et Yahvé refoula la mer toute la nuit par un fort vent d'Est et il la mit à sec. Les Hébreux pénétrèrent au milieu de la mer à pied sec, les eaux formant une muraille à gauche et à droite. Les Égyptiens les poursuivirent et pénétrèrent derrière eux. Yahvé dit à Moïse : "Étends ta main sur la mer, que les eaux recouvrent les Égyptiens." Moïse étendit la main sur la mer. Les eaux recouvrirent toute l'armée de Pharaon. [...]

Les Hébreux virent la prouesse de Yahvé contre les Égyptiens. Le peuple craignit Yahvé, il crut en Yahvé et en Moïse son serviteur.»

D'après la Bible, Exode, 14.

b. « Cet "événement" échappe à toute approche historique. La plus ancienne mention d'Israël dans les sources antiques, dans une stèle élevée par le pharaon Merenptah à la fin du XIII^e siècle avant J.-C., le situe déjà parmi les populations installées au Levant Sud. Aucun écho dans les sources égyptiennes sur la fuite d'un peuple nombreux (603 550 mâles de plus de 20 ans selon le livre des Nombres 1, 45) ni sur la mort d'un pharaon englouti dans les eaux en courant à sa poursuite. Or, un tel fait n'aurait pas manqué de laisser des traces dans l'historiographie égyptienne.

Certes, les populations sémites ont toujours nomadisé aux frontières du royaume, et certaines tribus ont travaillé au service du pharaon : des arrivées, des départs, des affrontements locaux se sont certainement produits. Mais, dans cet arrière-plan qui fournit un contexte au roman historique, rien qui ait l'ampleur que lui prête le récit biblique.»

Françoise BRIQUEL-CHATONNET, directrice de recherche au CNRS, L'Histoire, collections n° 46, janvier 2010.

1. Régions bordant la mer Méditerranée, entre la Syrie et l'Égypte actuelles.

➔ Selon la Bible, quelle intervention a permis aux Hébreux de franchir la mer Rouge ? Les historiens ont-ils retrouvé trace de cet épisode ?



2 Fragment de la stèle de Tel Dan

Découverte lors de fouilles archéologiques au début des années 1990, la stèle est datée du IX^e ou VIII^e siècle avant J.-C. Elle commémore la victoire d'un roi du Proche-Orient contre des Israélites. Elle mentionne « la maison de David », ce qui est une des rares mentions archéologiques du roi David.

➔ Quel est l'intérêt historique de ce fragment ?

3 Fragment de l'obélisque noir de Salmanazar III

Bas-relief du IX^e siècle avant J.-C. British Museum, Londres.

Au milieu du IX^e siècle avant J.-C., le roi assyrien Salmanazar III (A) dévaste les royaumes hébreux d'Israël et de Juda. Vaincu, le roi de Juda, Jéhu (B), est forcé de payer un impôt de soumission au vainqueur.

➔ Quelle information sur l'histoire du peuple hébreu ce document apporte-t-il ?



4 Les étapes de l'écriture de la Bible hébraïque

➔ Dans quelles circonstances les récits de la Bible sont-ils mis par écrit à partir du VIII^e siècle avant J.-C. ?



5 Des rouleaux de la Bible hébraïque

Découverts en 1947 dans des grottes à Qumran, près de la mer Morte, ce sont les plus anciens manuscrits connus du livre sacré de la religion juive. Ils auraient été écrits en hébreu entre le III^e et le I^{er} siècle avant J.-C.

➔ Sous quelle forme se présentaient les textes de la Bible ?

J'apprends à reconnaître un récit historique

Reconnaître un récit historique, c'est être capable de distinguer les éléments légendaires des preuves historiques.

Exercice guide ➔ Compare les textes 1.a et 1.b. Lequel est un récit historique ? Justifie ta réponse.

Pour répondre, j'applique la méthode suivante :

- Je commence par relever d'où est extrait chacun des textes et j'indique à quel « événement » les deux écrits font référence.
- Je distingue, dans un tableau, les éléments légendaires et les preuves historiques citées.
- À l'aide de ces informations, je rédige et je justifie ma réponse.

Domaine : pratiquer différents langages

4 Le rôle capital de Josias, roi de Juda

Après la disparition du royaume d'Israël, l'Empire assyrien s'affaiblit. Josias souhaite en profiter pour reconquérir le royaume disparu et régner sur un royaume hébreu unifié. Pour réaliser ce grand projet, il doit mobiliser son peuple.

« C'est au VII^e siècle avant J.-C., sous le règne de Josias¹, qu'a commencé d'être élaboré le texte biblique. Josias a profité d'une époque où le royaume du Nord n'existait plus [voir doc. 2] pour lancer une grande campagne de réformes religieuses. Il assoit son pouvoir royal en référence aux rois David et Salomon, justifiant ainsi ses prétentions à rétablir un grand royaume unifié. Sous son influence, les scribes et les prêtres de Jérusalem ont rassemblé des textes de différentes traditions et les ont unifiés dans le but de glorifier ces souverains modèles. C'est à cette époque véritablement que le monothéisme apparaît comme religion des Israélites et devient un élément de cette identité qui se forge autour d'un roi, d'un État, d'une capitale et d'un temple. »

Israël FINKELSTEIN, archéologue israélien, interviewé par Sophie LAURANT dans *Le Monde de la Bible*, n° 142, 2002.

De la monolâtrie au monothéisme: une évolution politique

La Réforme de Josias - VIIe s. Avènement de la monolâtrie

« Alors le roi donna l'ordre à Helcias, le grand-prêtre, aux prêtres en second et aux gardiens du seuil de faire sortir du temple du Seigneur tous les objets qui avaient été faits pour Baal, pour **Ashéra** et pour toute l'armée des cieux ; il les fit brûler en dehors de Jérusalem, dans les champs du Cédron, et on porta leur cendre à Béthel. » (Livre des Rois II, 23, 4).

Exil à Babylone (-587) et monothéisme du Deutéro-Esaïe (fin VIe s).

« Je suis le Seigneur, il n'en est pas d'autre : hors moi, pas de Dieu. Je t'ai rendu puissant, alors que tu ne me connaissais pas, pour que l'on sache, de l'orient à l'occident, qu'il n'y a rien en dehors de moi. Je suis le Seigneur, il n'en est pas d'autre. » (Esaïe 45, 5, 6).

Le Deutéronome et une partie du Pentateuque rédigés durant cette période de l'Exil : « Écoute, Israël : le Seigneur notre Dieu est l'Unique. » (Deutéronome 6, 4) et pourtant bien antérieur au Livre des Rois II et surtout au livre d'Esaïe.



Une comparaison éclairante:
La tentative avortée d'une révolution
monothéiste sous le règne du pharaon
d'Amenhotep IV – Akhenaton.

Nouveau culte: nouvelle capitale, nouvelle iconographie,
nouvelle caste des prêtres au service exclusif du pharaon
(XIV^e s. avant notre ère)

Cf. Assmann, 2007

Adoration d'Aton – XIVe s
Musée du Caire

La naissance du christianisme

Témoignage sur Jésus? Le *Testimonium flavianum*

1 Jésus, le Messie attendu par les Juifs ?

«À cette époque, vécut un homme sage nommé Jésus. Sa conduite était bonne et il accomplissait des actes étonnants. Par ses paroles, il parvint à convaincre beaucoup de Juifs et de Grecs. Mais sur la dénonciation de notables juifs, Pilate, le gouverneur romain de Judée, le condamna à mourir crucifié. Ceux qui étaient devenus ses disciples racontèrent qu'il leur était apparu trois jours après sa mort et qu'il était de nouveau vivant. Il pouvait donc être appelé le Messie dont les prophètes avaient dit des choses merveilleuses. Et depuis, le peuple qui s'appelle chrétien d'après lui n'a pas disparu.»

D'après FLAVIUS JOSEPHE (historien juif), *Antiquités judaïques*, fin du I^{er} siècle après J.-C.

Belin, 2016

Version d'Agapios de Hiérapolis X^e s. utilisée dans la plupart des manuels scolaires

« Testimonium Flavianum »

Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, fin I^{er} siècle (version Eusèbe de Césarée III^e-IV^e s.)

« En ce temps-là paraît Jésus, un homme sage, si toutefois il faut l'appeler un homme, car ; c'était un faiseur de prodiges, un maître des gens qui recevaient avec joie la vérité. Il entraîna beaucoup de Judéens et aussi beaucoup de Grecs ; Celui-là était le Christ. Et quand Pilate, sur la dénonciation des premiers parmi nous le condamna à la croix, ceux qui l'avaient aimé précédemment ne cessèrent pas. Car il leur apparut le troisième jour, vivant à nouveau ; les prophètes divins avaient dit ces choses et dix mille autres merveilles à son sujet. Jusqu'à maintenant encore, le groupe des chrétiens ainsi nommé après lui n'a pas disparu. »

In Maraval et Mimouni. (2007). *Le christianisme ancien des origines à Constantin*. Paris: PUF.

Testimonium Flavianum

Avec interpolations probables de copistes chrétiens

« En ce temps-là paraît *Jésus*, un homme sage, [si toutefois il faut l'appeler un homme, car] ; c'était un faiseur de prodiges, un maître des gens qui recevaient avec joie la vérité. Il entraîna beaucoup de Judéens et aussi beaucoup de Grecs ; [Celui-là était le Christ.] Et quand Pilate, sur la dénonciation des premiers parmi nous le condamna à la croix, ceux qui l'avaient aimé précédemment ne cessèrent pas. [Car il leur apparut le troisième jour, vivant à nouveau ; les prophètes divins avaient dit ces choses et dix mille autres merveilles à son sujet.] Jusqu'à maintenant encore, le groupe des *chrétiens* [ainsi nommé après lui] n'a pas disparu. »

Qu'est-ce qu'une « secte »?



Etymologies latines possibles

- *Secare* (se couper de...)
- *Sequi* (suivre: un maître, un enseignement)

Un concept diversement employé:

- «Sectes antiques» (épicurienne, stoïcienne)
- «Secte luthérienne» (Cf. l'archevêque de Lyon en 1525)
- «Sectes protestantes» (Cf. Max Weber)
- «Secte socialiste et anarchiste»



«Secte»: Forte charge négative

Une définition ancrée dans les représentations communes:

« Tout groupe idéologique clos qui suit un leader dissident de la doctrine générale et qui se caractérise par le fanatisme et l'intolérance de ses membres. »

Cf. *Trésor de la langue française informatisé* (<http://atilf.atilf.fr/tlfrv3.htm>)

La secte au regard du droit

- **Pas d'existence juridique de la secte.** Le droit emploie le terme de **mouvement à caractère sectaire** « dont les agissements sont attentatoires aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ou constituent une menace à l'ordre public ou sont contraires aux lois et règlements (décret du 28/11/2002).»
- **L'abus de faiblesse.** Loi n° 2001-504 du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (Loi About-Picard).

Différences sociologiques entre église et secte

selon Max Weber (1864-1920)

	Eglise	Secte
Membres	Universaliste	Elitiste
Relation au monde	Intramondain	Extra-mondain
Discipline	Laxiste	Stricte
Organisation	Bureaucratique	Charismatique

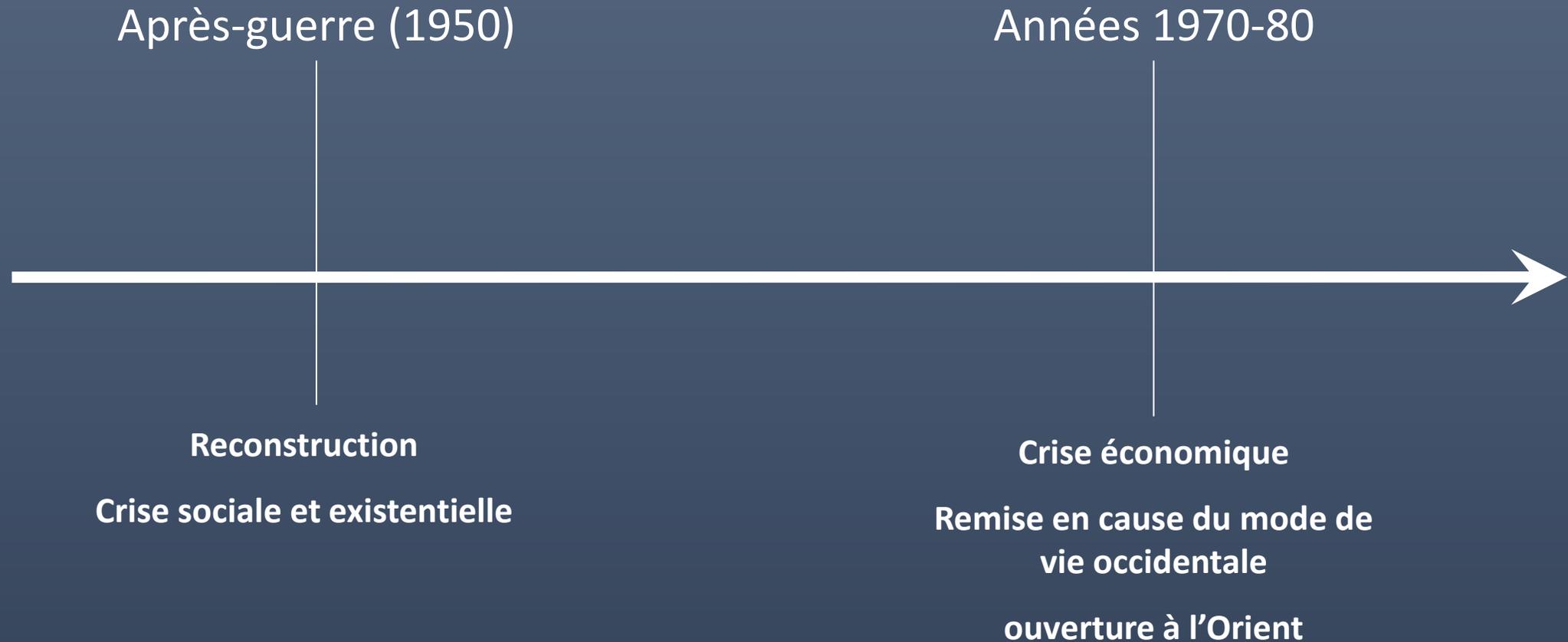
Source:
Weber, Max. (2003). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Paris: Gallimard.

Une typologie toujours opératoire? Exemple de l'Eglise de scientologie dont l'organisation est bureaucratique et la relation au monde intramondain

De nouvelles appellations sociologiques pour éviter le terme connoté de secte:

- Nouveaux mouvements religieux, NMR, (bien que certains mouvements aient plus d'un siècle d'existence, comme le spiritisme)
- Nouvelles spiritualités
- Spiritualités émergentes
- Mouvements religieux marginalisés
- Etc.

Deux grandes périodes de développement contemporain des Nouveaux mouvements religieux



Les Nouveaux mouvements religieux

quelques caractéristiques

- Valorisation de l'individu (développement personnel)
- Pratiques de soin (bien être individuel)
- Réponses à des questions existentielles, métaphysiques, sociales
- Désir communautaire
- Intégration par le mérite
- Accès élitiste à une vérité supérieure

Déviations présentes dans certains NMR

- Allégeance inconditionnelle aux membres
- Expulsion des esprits critiques
- Emprise totalisante sur le mode de vie
- Atteinte à l'intégrité physique de l'individu
- Abus de faiblesse (Loi about Picard – 2001)
- Extorsion de fonds

Qu'il s'agisse des principales caractéristiques ou des principales déviations, celles-ci ne sont en rien propres aux Nouveaux mouvements religieux mais se retrouvent dans nombre d'organisations sociales (sportives, politiques, etc.).

Groupe à caractère sectaire et radicalisation en milieu scolaire

- Radicalisation cognitive
- Radicalisation comportementale
- Des signes objectifs de radicalisation? Équivalence entre changement de tenue vestimentaire, de pratique alimentaire, et scission d'avec l'environnement social? Une conversion zélée comme signe de radicalisation?

Prévenir la radicalisation en milieu scolaire: des ressources à disposition des enseignants sur Canope (<https://www.reseau-canope.fr/prevenir-la-radicalisation/ressorts-et-etapes.html>)

Quelques rappels Bibliographiques

- Assmann, Jan. (2007). *Le Prix du monothéisme*. Paris: Aubier.
- Baubérot, Jean. (2007). *Histoire de la laïcité en France*. Paris: PUF. « Que sais-je? »
- Debray, Régis. (2002). « Qu'est-ce qu'un fait religieux? » *Etudes*. N°9, tome 397.
- Kintlzer, Catherine. (2014). *Qu'est-ce que la laïcité?* Paris: Vrin.
- Maraval, P. et Mimouni S.-C. (2007). *Le christianisme ancien des origines à Constantin*. Paris: PUF.
- Milot, Micheline. (2002). *Laïcité dans le Nouveau Monde. Le cas du Québec*, Turnhou: Brepols.
- Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports. (2020). *La laïcité à l'école*. (https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Valeurs_republicaines/06/8/202010-Vademecum-Laicite-WEB_1338068.pdf)
- Rivière, Claude. (2003). *Socio-anthropologie des religions*. Paris: Armand colin.
- Römer, Thomas. (2014). *L'invention de Dieu*. Paris: Seuil.